



**ANNEXE FINANCIERE
BASEBALL**

PENALITES ET SANCTIONS

2023

ANNEXE 2 RGES BASEBALL

Application RGES 5.04

ANNEXE FINANCIERE
(PENALITES ET SANCTIONS)

APPELS DE DECISIONS RI –85 – 86 – 87 – 88		
Frais d'ouverture de dossier et d'enquête	50 €	(Par appel)
ARBITRES		
Non mise à disposition d'arbitre baseball (20.03.01.01 et 20.03.02)	1 500 €	(Par arbitre par saison sportive)
Non mise à disposition de journée d'arbitrage (20.03.01.02 et 20.03.02)	500 €	(Par journée d'arbitrage)
Non disponibilité d'au moins l'un des deux arbitres engagés au titre d'une équipe de D1 – D2 – D3 pour un week-end de championnat (20.03.01.03 et 20.03.02)	500 €	(Par journée d'arbitrage)
Refus de plus de deux désignations successives par un arbitre (20.03.03)		
en Division 1 et 2	1 500 €	(Par arbitre par saison sportive)
en Division 3	500 €	(Par arbitre par saison sportive)
Non présentation d'un arbitre lors d'une compétition nationale jeunes (20.03.04)	500 €	(Par journée d'arbitrage)
Récusation d'un arbitre (RG 36.1)	150 €	(Par arbitre et rencontre)
Non transmission de feuille de match et des attestations collectives de licence au manager du club recevant : pénalité pour l'arbitre (22.06.02)	150 €	(Par rencontre)
Non transmission de feuille de match et des attestations collectives de licence par l'arbitre en chef ou le commissaire technique : pénalité pour l'arbitre (24.01.04)	30 €	(Par rencontre)
Non-paiement des indemnités d'arbitrage avant la rencontre (20.03.07)	400 €	(Par rencontre) (1)
 AVERTISSEMENTS (saison sportive) RD Annexe I		
Cumul de 3 avertissements aux membres d'une même équipe	200 €	Pénalité pour le Club
 BALLES (42.03)		
Non fourniture de balles officielles		Défaite par pénalité
Fourniture insuffisante de balles officielles ou non		Défaite par pénalité
Fourniture de balles non officielles		Défaite par pénalité
 CODIFICATION DES RENCONTRES		
Non utilisation de la codification des rencontres (41.02)	5 €	(par infraction) (2)
 COMMUNICATION DES RESULTATS PAR LE CLUB RECEVANT		
Non communication des résultats dans les deux heures suivant la fin de la rencontre		
Championnats nationaux (24.03)	50 €	(Par journée)
Autres championnats (24.03)	50 €	(Par journée)
 CONTESTATIONS, RECLAMATIONS, PROTETS		
Contestation (26.03.01)	150 €	(Par joueur)
Réclamation (27.03.01)	150 €	(Par cas)
Protêt (25.03.01)	150 €	(Par cas)
 ENGAGEMENTS EN CHAMPIONNAT		
Non-respect des obligations (5.03)	1 000 €	Non-participation ou retrait du championnat

Non-respect de la date de retour des formulaires de pré-engagement aux championnats nationaux. 12.03.02)	50 €	(Par jour après la date butoir)
Non-respect de la date de retour des dossiers complets d'engagement aux championnats nationaux (12.05.03 – 13.02.02) ou aux Interligues 12U et 15U (annexe 18-3)	50€	(Par jour après la date butoir)
ENCADREMENT EQUIPE		
Non mise à disposition de cadres titulaires d'un diplôme minimum obligatoire pour une rencontre officielle. (Annexes 1.01 à 1.08)		
Division 1,	1000 €	(Par saison)
Division 2,	500 €	(Par saison)
Division 3, 23U, 18U, 15U, 12U et 9U	250 €	(Par saison)
Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (annexes 1.01 à 1.08)	50 €	(Par rencontre)
EXPULSIONS (saison sportive) RD Annexe I		
Cumul de 3 expulsions aux membres d'une même équipe	500 €	Pénalité pour le Club
FEUILLES DE MATCH, DE SCORE (21-22-23-24)		
Non transmission par courrier électronique au plus tard le lendemain de la journée à midi :		
Feuille de score (24.02), feuille de match, feuille de décompte des lancers 18U et attestations collectives de licence (24.01.01.01)	30 €	(amende forfaitaire par rencontre)
Non fourniture ou non établissement de la feuille de match (22.06.01)	160 €	(Par feuille) (1)
Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (22.06.01)	10 €	(Par feuille)
Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (22.03.02)	250 €	(Par joueur manquant)
en Division 1,	100 €	(Par joueur manquant)
en Division 2	100 €	(Par joueur manquant)
en Division 3		
Non réception de la feuille de match et des attestations collectives de licence dans les huit jours de rappel sur rapport de la CFS (22.05.03 et 24.01.01.03)	250 €	(Par feuille) (1)
Non établissement des feuilles de score (23.04.01)	150 €	(Par rencontre) (1)
Utilisation de feuilles de score non officielles ou photocopiees (23.02.02)	15 €	(Par rencontre)
Non réception des feuilles de score dans les huit jours de rappel sur rapport de la CFSS (23.04.02)		
Division 1, Division 2	250 €	(Par rencontre) (1)
Division 3	150 €	(Par rencontre) (1)
Non communication du double carbone des feuilles de score à l'équipe visiteuse ou non conservation des originaux des feuilles de score par le club recevant (23.04.02)	100 €	(Par rencontre) (1)
FORFAITS (19.02)		
Championnats nationaux (phases qualification, classement, finales, barrages)	50%	Caution par journée
Autres championnats	50%	Caution par rencontre
JOUEURS		
Inscription sur la feuille de match d'un joueur non licencié pour pratique compétitive (5.01.03)	150 €	(Par rencontre et joueur) (1)
Utilisation d'un joueur non qualifié (30.09)	150 €	(Par rencontre et joueur) (1)
Infractions aux règles concernant le nombre maximum de joueurs définis à l'article 31.01.01 (31.02)	150 €	(Par rencontre et joueur) (1)
Infractions aux règles concernant les joueurs mutés	150 €	(Par rencontre et joueur)

(32.05)		(1)
Infractions aux règles concernant les joueurs sous extension de licence (32-1.03)	150 €	(Par rencontre et joueur)
Infractions aux règles concernant les équipes réserves (6.04.13)	150 €	(1) (Par rencontre) (1)
Inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'une personne non présente ou qui n'est pas un joueur (22.04.02)	150 €	(Par rencontre et joueur)
Présence en jeu d'un joueur non inscrit sur l'attestation collective de licence (29.06)	150 €	(Par rencontre et joueur)
Non présentation de l'attestation collective –de licence (29.06)	150 €	(1) (Par rencontre et joueur)
Non-respect de la couleur du maillot (Règles du Jeu 3.03(d))	500 €	(1) (Par rencontre)

LIGUES REGIONALES ET COMITES DEPARTEMENTAUX (Annexes 3.02, 3.03, 18-3, 19 et20)

Non envoi des formules et des règlements particuliers régionaux ou départementaux à la CFS ou à la CFJ	150 €	(Par manque d'expédition)
Non transmission des résultats à la CFS ou à la CFJ	150 €	(Par manque d'expédition)
Non-respect de la date de retour des formules et des règlements particuliers régionaux ou départementaux à la CFS ou/et à la CFJ.	100 €	(Par jour après la date butoir)
Rencontre non conforme aux règlements en vigueur (9.04.02 et 10.04.02)	150 €	(Par rencontre)
Non transmission du roster provisoire pour les Interligues 12U et 15U (annexe 18-3, 4.7)	50 €	(Par jour de retard)
Non présentation des feuilles de line-up aux Interligues 12U et 15U (annexe 18-3, 18.2)	50 €	(Par jour de retard)
Non transmission du roster définitif pour les Interligues 12U et 15U (annexe 18-3, 21.3)	100 €	(Par jour de retard)
Absence à la réunion technique des Interligues 12U et 15U pour les Ligues engagées (annexe 18-3, 21.3)	100 €	

PEREQUATIONS

Non-paiement des péréquations après relance RAR (47.03.03)	10 %	Puis 20% si défaut
Fraude sur le nombre de joueurs déplacés (47.04.01)	150 €	(Par joueur)
Montant de la garantie de réclamation pour fraude (47.05.01)	150 €	

RENCONTRES EQUIPES ETRANGERES ET CLUBS NON AFFILIES

Non demande d'autorisation (38.03.02 – 39.03)	150 €	(Par rencontre)
---	-------	-----------------

SCOREURS

Non mise à disposition d'un scoreur de grade minimum obligatoire (21.03.01.01 et 02 et 21.03.02)		
Division 1, Division 2	200 €	(Par rencontre)
Division 3	100 €	(Par rencontre)
Non présentation d'un scoreur diplômé en compétitions nationales jeunes (21.03.04)	100 €	(Par journée de scorage)
	400 €	(Par rencontre) (1)
<i>Non-paiement des indemnités de scorage par un club avant la rencontre (21.04.04)</i>		

Notes :

- (1) Et défaite par pénalité pour le club en infraction
- (2) Par document ou communication ne faisant pas référence à la codification